L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 26 FEVRIER.

FEUILLETON.

LA CAPE ET L'EPÉE.

PREMIÈRE PARTIE.

LE COMTE DE MONTESTRUC.

XVI—(Suite.)

—Je me réserve de la faire à tous.

—Tous! s'écria M. de Chivry, qui avait repris possession de lui-même; doit-je entendre par là que vous nous accordez comme unique privilége, à M. le comte de Chargepeau et à moi, la faveur de compter comme des soldats dans une phalange, comme des numéros dans une loterie.

—Pourquoi enchaînerais-je ma liberté, puisque je n'enchaîne pas votre choix?

César se tira d'embarras par un éclat de rire.

—Alors, c'est aujourd'hui absolument comme autrefois! Il n'y a qu'un Gascon de plus! Mais, s'il en est ainsi, pourquoi, belle cousine, cette loi que vous avez promulguée, un jour d'automne, dans l'enceinte d'un jeu de paume?

—Peut-être un badinage.... peut-être aussi une chose sérieuse: Je suis femme, devinez.

Orphise venait de rompre l'entretien, laissant César fort peu satisfait du tour qu'il avait pris. Il s'en alla, mangeant, trouver Loudéac, qui n'avait point encore quitté l'hôtel de Montluçon et battait les cartes.

—Si le jeu le traite comme moi la galanterie, lui dit-il, nous n'aurons pas lieu de marquer cette soirée d'une pierre blanche! Ma belle cousine m'a chanté pouille et m'a prouvé clair comme le jour que tous les tors étaient de mon côté.... Je n'ai pas compris grand'chose à son langage mêlé de sarcasmes et de réticences.... mais j'ai une peur du diable qu'elle ne se soit engagée avec ce damné Montestruc!

—J'ai deviné cela à ta mine.... Alors tou avas?....

—Est qu'il faut le supprimer.

—En ce cas, viens souper. Je t'ai déjà dit que j'avais mis la main sur un brave qui n'a pas son pareil pour débarrasser les gens des importuns qui les gênent....

—N'est-ce pas celui qui devait, cette nuit même, me faire jouer auprès de la belle Orphise le rôle de Jupiter auprès d'Antiope?

—Lui-même!

—Hum! Toi brave a battu un peu bien vite en retraite pour un homme si prompt à la résolution!

—Je le connais. Il n'a reculé que pour mieux sauter.

—Tu l'appelles?

—Le capitaine d'Arpaillères.... Bandoin d'Arpaillères.... En as-tu entendu parler?

—Vaguement, ce me semble, et dans des lieux où l'on ne va qu'à la nuitée tombante, un manteau couleur de muraille.... quand ce te envie baroque vous prend de casser des pots.

—C'est bien cela!.... Ne me demande pas comment j'ai fait sa connaissance.... C'est un soir on ses vapeurs du vin de Champagne me faisaient voir tout en rose.... Il en a profité pour m'emprunter quelques argent qu'il ne m'a point rendu et que je ne lui reclamerai jamais, par cette raison toute simple qu'on a toujours besoin d'avoir pour ami un homme capable de tout!

—Et tu dis qu'il est capitaine?

—C'est lui qui me l'a juré; mais j'ai cette idée que sa compagnie rame sur les galères du roi.... Il réclame, dit-il, auprès du ministre pour qu'on lui rembourse les sommes qu'il a dépensées au service de Sa Majesté. Entre temps il bat le pavé, hante les tripots et vit d'expédients. Je imagine qu'il sera toujours à la dévotion de cinquante pistoles.

—Le brave homme!

—Hâtons-nous, si nous voulons le trouver dans l'établissement où il s'est fait ouvrir un crédit et où il vide force bouteilles qu'il paye en récits de batailles.

—Tu as donc un projet?

—Parbleu! te ferais-je galoper la nuit par le brouillard qu'il fait, si un plan de campagne magnifique n'avait germé dans ma tête?....

Ils pressèrent le pas et arrivèrent rue Saint-Honoré, du côté où elle rencontre la rue Tirechappe, chez un rôtisseur dont les broches célèbres dans tout le quartier ne cessaient jamais de tourner devant un feu d'enfer. Au moment où ils approchaient de la porte entrebâillée, un bruit terrible sortait de l'intérieur de la boutique ou le choc métallique des broches heurtant les murs se mêlait au trépignement sourd des luttes et au glapissement aigu des injures.

—Une bagarre, dit philosophiquement Loudéac, ces lieux en sont fertiles!

Ils entrèrent, et à la clarté du feu qui flambiait, ils aperçurent debout au milieu de la salle, un géant fort comme un chêne qui se démenait au milieu d'une bande de valets et de marmitons pendus à ses chausses. On aurait dit un sanglier soutenant l'assaut d'une meute. Quatre ou cinq garçons déjà vaincus par la poigne terrible du solitaire gesticulaient dans les coins. Il venait d'éviter la pointe d'une broche dirigée contre sa poitrine et de faire rouler dix pas l'hôtelier assommé d'un coup du poinneau de son épée, et frappant sur toutes les têtes qui étaient à portée de ses bras, il achevait de culbuter la troupe des assaillants, lorsque César et Loudéac sautèrent dans la salle, parmi les débris d'assiettes et de bouteilles qui craquaient partout sous les talons de leurs bottes.

—Holà! qu'est ce! cria Loudéac, est-ce une façon de recevoir d'honnêtes gentilshommes qui, sur la foi de la renommée, viennent demander à souper à l'hôtelier du *Marcassin*?

Un gémissement répondit au chevalier, et l'hôtelier, qui nouait une serviette autour de son front ensanglanté, se traîna vers les deux amis.

—Ah! messieurs, quelle aventure! dit-il, il n'en faudrait pas deux de semblables pour perdre de réputation petite boutique honnête!

—Tais toi, vermine! cria le géant qui faisant le moulinet, tenait en respect la valetaille toute meurtrissure.... Je vais expliquer ce qui en est à ces gentilshommes et ils me comprendront. Et si l'un de vous bouge, je le coupe en quatre!

Un éclair de sa rapière fit reculer ceux qu'au fond de la salle ceux qui faisaient mine d'avancer. Alors pesant son épée sur une table et tirant un verre qui par miracle était resté à demi plein, il lit noblement signe aux deux gentilshommes de s'asseoir sur un banc en face de lui.

Le capitaine Bandoin d'Arpaillères, celui-là même que la princesse Mamiani avait appelé Orfano de Monte-Rosso, portait encore le costume qu'on lui avait vu chez Mlle de Montluçon. Un reste de colère qu'il éteignait dans les pots se voyait sur son visage assombri.

—Voilà la chose, reprit-il en frisant ses rudes moustaches. Une aventure fâcheuse m'est arrivée cette nuit. J'en avais l'esprit brouillé. Pour en dissiper le souvenir, je me suis dirigé vers cette hôtellerie où mon projet était d'achever la nuit discrètement entre un quartier de jambon et quelques brocs.

Il se tourna vers le rôtisseur qui tremblait sur ses jambes et le menaçant du doigt:

—I. faut vous dire, ajouta-t-il, que je jusais à cette racaille l'honneur de manger chez elle autant par bouté d'âme que parce que sa cuisine n'est point mauvaise, lorsque, tout à l'heure, sous le prétexte ridicule que je lui devais quelque argent, il a eu l'insolence de me vouloir me servir à boire une contre remise d'espèce sonnante. Manquer de confiance envers un officier du roi! J'ai voulu infliger à ce drôle le châtiment qu'il méritait: la canaille qui le sert s'est jetée sur moi.... vous avez vu le reste. Mais vrai Dieu! si votre présence ne m'eût réveillé la douceur qui m'a marrelle et ne m'eût incliné à la mansuétude, j'allais embrocher une douzaine de ces coquins et faire une fricassée des autres!

Le large pied du capitaine chausse de bottes éperonnées frappa le sol: tout trembla.

—Jeur maître est un bélître, reprit Loudéac; il n'est habitué qu'à parler à des gens de mince condition. Et quelle somme vous réclamait-il, cet animal?

—Je ne sais.... des misères!

—Deux cent cinquante livres en chiffres ronds, murmura le rôtisseur, qui se tenait à distance, deux cent cinquante livres consommées en belles volailles, andouilles et chapons gras, et en vins de Bourgogne des meilleurs crus.

—Et c'est pour cette bagatelle que vous importunez ce scutifumme! s'écria César, allez, coquin, il est bien fait de vous couper les oreilles! Voilà ma bourse, prends dix louis et courez à vos casseroles! Je ne lui dirai rien de vos broches chargées de jambons de lait et de poulardes aspées sautes tournèrent devant le feu ravivé par un paquet de bourrées, tandis que les valets et les marmitons remettaient tout en ordre, dressaient le couvert et couraient à la cave.

Le procédé de César avait touché le vétéran. Il enleva son feutre, dont la plume balaya la table, et fourrant sa lame dans le fourreau, s'avançait déjà pour le remercier, lorsque Loudéac le prévenant:

—Mon cher comte, dit-il en prenant César par la main, permets-moi de te présenter le capitaine Bandoin d'Arpaillères l'un des plus braves gentilshommes qui soient en France. Je dirais le plus brave s'il n'y avait pas mon ami le comte César de Chivry.

—A-t-ce point pour le service de Votre Seigneurie que j'avais entrepris de vaincre cette nuit les scrupules d'une jeune dame qui me tenait point assez promptement justice à vos mérites?

—Vous l'avez dit, capitaine, et votre retraite inattendue n'a pas laissé que de me peiner fort.

—La grille du diable est intervenue dans nos affaires sous la forme d'une petite main blanche, et voilà pourquoi je vous ai faussé compagnie, mais il y a des choses dont j'ai juré à part moi de me souvenir, et je m'en souviendrai. Quant à vous, monsieur, ajouta-t-il en empoignant dans sa large main celle de César, vous venez d'acquérir des droits éternels à ma reconnaissance. L'épée et le bras du capitaine d'Arpaillères sont à vous.

—Heureuse conquête! cria Loudéac; la Flandre, l'Espagne et l'Italie les sonnaient!

—Ainsi, dit César qui rendit au capitaine son étreinte, vous ne m'en voulez pas de la liberté que j'ai prise de jeter au nez de ce marouffle les quelques sous qu'il avait l'insolence de vous réclamer?

—Mot! entre gens d'épée des familiarités sont permises! Combien de gentilshommes n'ai-je point tirés d'embarras en usant des mêmes procédés!

—Je n'en doute pas! Cela se voit de reste à votre air! Vous consentirez donc à me faire l'honneur de partager mon souper avec mon ami Loudéac?

—D'autant plus volontiers que cette correction où vous m'avez... vous m'a mis en appétit!

—Qu'on serve, et vivement, cria Loudéac.

XVII

Au clair d'une lune.

L'homme que César avait en face de lui était de grande taille, sec comme un jonc, tout en muscles, les épaules robustes, les mains nerveuses, la tête ronde, petite et couverte d'une toison de cheveux gris comme ceux de l'Hercule, le cou solide, la poitrine large et le visage orné d'une balafre qui se perdait dans une moustache épaisse. Sa peau basanée était couleur de brique, et tout dans sa physionomie indiquait des passions brutales servies par la violence d'un tempérament sanguin et une force d'athlète.

Par dédain cependant, avec un mot, une attitude, un geste, le gentilhomme reparaissait, comme on voit tout à coup la fraîcheur d'un paysage quand un souffle de vent déchire un brouillard; puis le soudard revenait et le comte Orfano s'effaçait sous le capitaine d'Arpaillères.

—Ah! monsieur, dit-il en déboulant son salmigondis, on a bien de la peine à vivre dans un temps où les ministres ne reconnaissent les services des braves gens!.... Faire courir après un arriéré de solde un capitaine qui commandait un escadron de gendarmes dans le Milanais et une compagnie de grenadiers en Flandre; faire drogner dans les antichambres un homme qui a pris Dunkerque avec l'arrenne et monté sur la brèche de Lérida avec le prince de Condé, et cela tandis qu'on donne des régiments à des cadets qui n'ont pas trois poils au menton! Si la vaillance avait sa juste récompense je serais colonel!

—Dites maître de camp! dit Loudéac. Pourquoi cette modestie?

—Ne vous mettez point en peine, continua César, je fais mon affaire de la vôtre, et aussi longtemps que je n'aurai pas réussi à vous faire rendre justice, ma bourse est à vous....

Au petit jour, dix bouteilles couchées sur le flanc témoignaient de la soif du capitaine, et trois carcasses de volailles de son appétit. Entre temps, il avait raconté ses campagnes, mêlant l'excitation des paroles aux vapeurs des libations et ne bronchant pas plus qu'un chêne.

—Si jamais vous avez besoin du capitaine d'Arpaillères, dit-il en replaçant à sa ceinture la rapière qui ne pesait pas plus à sa forte main qu'une plume au bonnet d'un page, rue Tiquetonne, à l'enseigne du *Brochet rouge*.... J'y dors jusqu'à midi.

—As-tu compris? dit Loudéac à César après qu'ils eurent remis le capitaine en son chemin.... Nous invitons M. de Montestruc à souper.... on cause, on vide force plats, on casse force pots.... les têtes s'échauffent.... le hasard fait naître une discussion que nous avons la maladresse d'envenimer en voulant l'apaiser.... On se fâche et il arrive qu'une querelle pousse sur le pré nos deux champions altérés de sang.

—Et alors?

(A continuer.)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Ligne des États-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg Madisonville et Covington.

Le beau steamer du marchant et à mase pression CAMELIA,

Capitaine Hanson,

partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à POIE Lambing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing, le mardi et le vendredi, à 8 heures du matin; Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas rien de fret après le départ du convoi précédent ouvert à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisburg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.

15 mai Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine.

J. P. Mace, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis Bend, comme il est dit ci-dessus.

A VICKSBURG, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunnower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

JNO. TAYNEY, 117 Commune et

HITZ & CARLIN, 4 Théâtre-Italien.

Saoût—3m

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ, tous les JEUDIS à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

SENINGOLE,

capitaine M. C. Mitchell, commis Jas. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Piete" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

LORD & MCPEAKE, Agents.

25 Juillet—3m. No. 46 de la rue du Camp.

Peoples New Orleans and Grand Ecore Packet Company.

Départ, tous les Samedis à 5 P. M.

POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Pelile Alexandrie, Norman, Barbin, ainsi que tous les débarcadères de la Rivière-Rouge, le bon bateau à vapeur

BRADISH JOHNSON,

JOHN HEINN, capt.

Fr. BURK et J. O. JOHNSON, commis.

Partira comme il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

LORD & MCPEAKE, 46 Camp.

N. O. DONOHUE 30 juin—3m

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

NOUVEAU BART-ABLE

R. SIMMOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

N. M. CARTER, 98 rue du Camp.

HITZ & CARLIN, 4 rue Théâtre-Italien.

BRITTON & KEPLER, 106 rue Commune.

ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 déc—3m

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Fort Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

MERVELA,

W. Burton, capitaine.

J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, se mettant en jonction avec le bateau A. Mundle de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

BRITTON & KEPLER,

No 106 de la rue de la Commune.

4 août—3m.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mardis, à 5 h. P. M

Pour Washington, Fort Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

ERA No 10.

G. C. Pickett, capitaine.

T. H. Muggah et M. Derbes, commis.

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du frêt pour la Côte.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

HITZ & CARLIN, No. 4 de la rue Théâtre-Italien.

14 janvier

Atchafalaya et Achafalaya.

Départ, SAMEDI, 27 février, à 5 heures P. M.

Pour Simmsport, Churchville et tous les débarcadères intermédiaires de la rivière Atchafalaya et du Bayou Chênes, pour Patterson'ville, Centerville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Iberie, Tyanne Pecire, St. Martinville et tous les débarcadères du Bayou Téche. Le bateau à vapeur et d'un faible tirant d'eau

IDA,

capt. J. P. FORGAY, commis, A. MEYNIER.

Partira aussi qu'il est dit ci-dessus. Pour frêt et passage s'adresser à bord ou à

HITZ & CARLIN,

No 4 rue Théâtre-Italien.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte de Barataria et du Bayou Lafourche.

Départ régulier tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 8 heures A. M.

B. L. MODES,

Capitaine P. Mc. Elroy.—Commis, F. Bergeron

J. A. Comeaux.

Retour—tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

B. L. MODES,

No. 46 de la rue du Camp.

Paquebots de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur

HENRY TETZ,

Capitaine J. F. Acosta,

Commis P. A. Quinn.

Part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS matin à 10 heures et SAMEDIS à 3 heures P. M. pour Thibodeauxville.

Pour la Côte un-dessus de la Ville.

Le Steamer Mary Ida, Capitaine J. L. Boyd, Partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 4 heures du matin, et de Thibodeauxville les LUNDIS, VENDREDIS et DIMANCHES à 10 heures du matin.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

W. J. COMAUX, 8 rue Conti.

Paquebot de la côte et du College Point.

Trois fois la semaine.

Le steamer

THEODULE LEFEBVRE,

Capitaine

Partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et jeudis à 11 heures du matin, et le dimanche à 5 heures de matin. Il arrivera le lundi, mercredi et vendredi.

Le bateau étant débarqué qu'en pleine côte.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord.

4 fév—3m.

Pour la côte environnant la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.

Pour les frêts, le capitaine de la Quarantaine Bateau, toutes les indications et avec les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY,

A. et de la marchand, capitaine Fred Probst, r. O. Fleurmelot et A. Sauvageau, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le samedi seulement il ira jusqu'au voyage jusqu'aux Ports.

APEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

[illegible]

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE

—DE DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de premières classes et voyagent avec pavillon français, seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre,

INFANTERO, CASTELLAR,
PELATO, CORTES,
RIVERA, COLON,
QUEVEDO, (Nouveau en construction.)

Ils prennent le temps de leur tonnage, sans retard. Pour frêt ou passage (excellents arrangements, vaste table, y compris le vin.)

S'adresser à

F. INGATE, agent,

No 16 de la rue de l'Union,

Nouvelle-Orléans.

STEAMERS—LIVERPOOL.

LIGNE D'ETAT.

STATE OF LOUISIANA, [illegible]

STATE OF MISSISSIPPI, [illegible]

STATE OF ALABAMA, [illegible]

STATE OF VIRGINIA, [illegible] 5 avril.

STATE OF PENNSYLVANIA, [illegible] Moodie.

STATE OF GEORGIA, [illegible] Knight.

STATE OF NEVADA, [illegible] Cooper.

STATE OF FLORIDA, [illegible] Brown.

STATE OF INDIANA, [illegible] capt. Sadler.

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui seront reçues dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande et de l'Europe.

Des billets d'immigrants seront délivrés pour les personnes qui désirent faire venir leurs parents de la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer

STATE OF ALABAMA

partira de son quai, poteau 22, Troisième district; vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le

S'adresser à

A. E. MILLER & CO., Agents.

Au No 16 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Juillet—1 an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Havre, à Southampton et en Hollande.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD partiront comme ci-dessous:

Départ:

	De Breme	De la Nlle-Orléans
Hannover...	12 janv.	27 fév.
Wrankfort...	9 fév.	14 mars.
Hannover...	9 avril.	9 mai
Frankfort...	27 avril.	30 mai

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

Les passagers de Brême, les marchandises arrivant au Havre et à Hambourg et en Hollande, seront transbordés à Southampton, sans aucun frais pour les marchandises, pour embarquer à Southampton sur les steamers du Lloyd et le Peel.

PRIX DU PASSAGE

De Brême [illegible] à la Nouvelle-Orléans.

Chambre.....

Entrepont.....

De la Nouvelle-Orléans à Brême.

Chambre.....

Entrepont.....

De la Nouvelle-Orléans à Southampton et le Havre, [illegible]

Frêts plus bas que ceux des autres lignes à frêts.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8 août—1 an Au No 6 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers du Lloyd Nord-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants

KNICKERBOCKER,

NEW ORLEANS,

HUDSON,

COMETE,

Le steamer

CORTES,

Freeman, commandant

Partira de son wharf, en face de la rue Toulouse

DIMANCHE, 28 février, à 5 h. A. M.

Passage.....$20.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

ALFRED HOULTON,

Rue Carondelet, No 61.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campêche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de vapeurs de la malle de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO.....Capt. W. R. Sherwood,

CITY OF MERIDA.....Capt. J. W. Reynolds,

CITY OF HAVANA.....Capt T. J. Philips

Le steamer

CITY OF MERIDA,

Commandant W. R. Sherwood,

partira de son quai, poteau 1, Troisième District, [illegible] rue du Magasin.

Passage pour Vera Cruz.....$60 in g.

F. ALEXANDER, [illegible]

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

J. M. WITHERSPOON, Agent

Au No 66 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF HAVANA partira le 8 avril.

12 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis,

JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1200 t. [illegible]

YAZOO, do. L. E. Barrett, [illegible]

C. W. LORD, L. Collins, Hommes Pilotes.

Départ, VENDREDI, 26 février, à 5 heures P. M.

Le fort steamer de 1ère classe,

C. W. LORD,

Commandant L. Collins.

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$20

Passage pour Philadelphie.....$25

Billet donné à New-York pour tout le voyage..$30

Pour frêt ou passage, s'adresser à

EDWARD A. TOWER, Agent,

au pois des Steamships de la Cie.

1 nov—1an.

BILAN

DE LA

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLÉANS.

A la clôture des affaires du 1 février 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes.....	[illegible]
Tiré en sus.....	1,027 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation.....	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques.....	1,000 00
Dû par des agents de virement et de retour.....	0,577 00
Dû par d'autres banques nationales.....	0,000 81
Dû par des banques et des banquiers d'Etat.....	00,[illegible]
Propriétés bâtisses, mobilier et ses installations.....	18,000 00
Dépenses courantes et taxes payées.....	0,140 12
Primes payées sur bons des E. U.....	34,000 00
Chèques sur autres banques en argent.....	[illegible]
Remises pour la Clearing-House.....	20,000 00
Billets d'autres banques nationales.....	34,[illegible]
Petite monnaie y compris les billets.....	[illegible]
Rapport.....	[illegible]
Billets remis pour [illegible].....	70,000 00
Chèques sur [illegible].....	[illegible]

TOTAL.....

PASSIF

Capital payé.....	[illegible]
Surplus.....	1,000
Argent remis pour [illegible].....	72,000 00
Billets de la Banque nationale en circulation.....	170,000 00
[illegible].....	300,000 00
Chèques de dépôts payables sur demande.....	[illegible]
Certificats de dépôts payables sur demande.....	[illegible]
Dû à des banques et à des banquiers d'Etat.....	[illegible]
Dû à des banques et à des banquiers d'Etat.....	[illegible]

TOTAL.....

Moi, Pierre W. Phelps, caissier de la Banque nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le dessus est la vérité, sans rien ajouter ni retrancher.

PIERRE W. PHELPS, Caissier.

Signé devant moi, ce 1 février 1874.

[illegible]

CHEMINS DE FER.

[illegible]

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

[illegible]

Compagnie d'Assurance du Peuple DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureau, No 5 de la rue St-Pierre.

CAPITAL ENTIÈREMENT PAYÉ.

Conformément aux réclamations de ses Chartes, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues depuis l'année expirée le 30 juin 1874.

Sur risques d'incendie.....	[illegible]
" de rivières.....	[illegible]
" de mer.....	[illegible]
Total des primes.....	[illegible]
Sur primes non expirées pour 1873.....	[illegible]
[illegible].....	[illegible]
Sur fonds, primes non expirées.....	[illegible]
Montant net des primes reçues.....	[illegible]
Pertes payées depuis le même [illegible]	
Sur risques d'incendie.....	[illegible]
" de rivières.....	[illegible]
" de mer.....	[illegible]
Rétrocession (rebate).....	[illegible]
Commissions.....	[illegible]
Taxes.....	[illegible]
Impressions, annonces, [illegible]	[illegible]
Intérêts de bureau.....	[illegible]
Dépenses courantes en bonne santé	[illegible]
Intérêt pour les risques non expirés de 74.....	[illegible]
Balance net.....	[illegible]
L'actif de la Compagnie est composé comme suit:	
Prêts de stocks de nouvelles [illegible]	[illegible]
A comptes de bonnes et mauvaises créances.....	[illegible]
Propriétés bâtisses.....	[illegible]
Billets escomptés.....	[illegible]
Billets escomptés par hypothèques.....	[illegible]
Dû à des agents de virement et de retour.....	[illegible]
Dû à des banques et à des banquiers d'Etat.....	[illegible]
Total.....	[illegible]

Ce qui précède est une exacte balance des livres de la Compagnie.

E. R. DAVIS, Président.

A. SOCOLA, Vice-Président.

Signé devant moi, ce jourd'hui mai, à la Nlle-Orléans, le même jour de janvier 1874.

ANT. DORIGOCOURT, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1874. A l'assemblée générale des Directeurs, tenue ce jourd'hui, il a été résolu que dividende de [illegible] pour cent sur le capital de la compagnie serait déclaré, payable sur les billets [illegible] quinze, [illegible] et [illegible] de QUINZE pour cent COMPTANT, sur le montant net des primes [illegible] de la période écoulée de six mois, payé à partir du septième jour de mars courant.

DIRECTEURS:

E M Davis	Jos Davis
A Socola	M Bouvier
J Mehl	David Hughes
Bernard Fraught	J J Dufour
N A Chambon	F Bouche
N Gaudy	N Maloney
J Boudousquie	R Dufourcq
J K Guardiere	S Cambon
V Bagnères	F Fleurmelot
J S Saint	J Vaudry
A Kohn	L Wolfe

[illegible]

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Germania National Bank

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

31 décembre 1874.

ACTIF.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

[illegible]

ASSURANCES.

FACTORS AND TRADERS'

[illegible]

ASSURANCES.

Federal and Inland Insurance Company.

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Nationale

—DE—

Marchandise de la Nlle-Orléans.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de Orléans.

[illegible]

Compagnie d'Assurance "Rouge"

[illegible]

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

[illegible]

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

Louisiana Savings Bank

Safe Deposit Company.

[illegible]

New Orleans Crédit Foncier Association.

[illegible]

Banque Nationale de l'Union.

[illegible]

Banque Nationale de l'Etat.

[illegible]

Banque de l'Union Française.

[illegible]

The Freedman's Savings & Trust Co.

No 102, Rue de Canal.

[illegible]